

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2011

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 21 juin 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents :

RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, THOURET Marie-José, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, FEINDEL François, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : GOUJAT Jackie (pouvoir à P. FOURNIER), DAUNA Jean-Vincent (pouvoir à JC LEGEAY), COILLOT Roland (pouvoir à P. THIERRY), TREGOAT Yvon (pouvoir à C. RABEY), MARTIG-DECES Laetitia (pouvoir à A. CANALE),

Absente excusée : TUERO Patricia,

soit 27 présents, 5 absents représentés, 1 absente excusée, 32 votants.

THIERRY Pascal, secrétaire de séance.

Hommage à M. Pierre BRUN

M. RIESTER : Je voudrais d'abord que nous ayons tous ensemble une pensée pour Pierre BRUN qui nous a quitté, il y a maintenant quelques jours, le 20 juin à l'âge de 96 ans.

Pierre Brun toutes les Columériennes et les Columériens le connaissent. En tout cas celles et ceux qui de près ou de loin étaient intéressés par les questions culturelles.

Son œuvre est colossale, 70 années d'art. Il a en 1986 créé le Centre d'animation culturel de Coulommiers avec Roger PLIN. Il a été un professeur de sculpture émérite pendant de nombreuses années. Il a sculpté un certain nombre d'œuvres d'art qui sont aujourd'hui dans Coulommiers. Par exemple la statue du Général de Gaulle. On peut penser à un certain nombre d'œuvres qui sont dans le musée municipal, dans la salle des mariages. Nous avons la « Mariée » qui est ici. Nous avons une œuvre que nous avons acquise il y a quelques années qui se trouve dans le Parc des Capucins et une autre qui est à disposition et qui contribue à faire vivre la sculpture dans le Parc des Capucins. Il vivait à Boissy-le-Châtel et je souhaitais qu'on ait une pensée pour lui ce soir.

Le Salon du livre

M. RIESTER : Je voudrais que l'on revienne aussi sur le Salon du Livre. Je voudrais saluer le travail de Véronique MAASSEN et de toutes ses équipes qui ont fait un travail remarquable avec Stéphane MIGNON qui est éditeur pour avoir organisé le premier Salon du Livre à Coulommiers. C'était organisé dans le Parc des Capucins. C'était vraiment magnifique avec des tonnelles pour mettre en avant les auteurs, en lien avec le Musée et la bibliothèque avec des animations autour de la littérature, autour de l'écriture. C'était vraiment très réussi.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Propreté dans Coulommiers

M. RIESTER : Nous avons organisé aussi une opération de communication pour sensibiliser les Columériennes et les Columériens à la propreté dans Coulommiers, avec distribution d'une petite plaquette d'information sur tout ce que faisait la ville en termes de propreté. Toutes les équipes municipales sont mobilisées au quotidien pour assurer la propreté de Coulommiers. Le message principal c'était qu'évidemment, la propreté ça concernait tout le monde et chacun à son niveau. Je crois vraiment que ça a été plutôt bien perçu par les Columériens. On a distribué une petite plaquette et un petit sac en matériau renouvelable. Ces sacs ont été fortement appréciés. Je voudrais saluer tous les élus qui ont participé à cette distribution et à cette sensibilisation des Columériens à la propreté.

Assises Columériennes de l'Emploi

M. RIESTER : Je voudrais revenir une minute sur les assises Columériennes de l'Emploi. C'était une première, (je ferai en sorte que ce ne soit pas la dernière) d'organiser le rassemblement de toutes les forces vives qui travaillent autour des questions d'emploi. L'emploi est une priorité, priorité de nos compatriotes et à chaque niveau des collectivités publiques, nous devons nous mobiliser pour l'emploi. L'emploi cela passe par le développement économique, faire en sorte que les entreprises se développent, faire en sorte que d'autres arrivent sur des territoires pour créer de l'emploi et que l'activité crée l'activité. Et puis il y a aussi, et c'est souvent pas suffisamment mis en avant, c'est tout le travail des services publics, des institutions de formation, des associations autour de l'emploi, autour de la resocialisation d'un certain nombre de personnes qui sont parfois désocialisées et qui ne peuvent pas avoir d'emploi. Ce sont des gens qui se sont trompés, notamment des jeunes qui se sont trompés de filière, donc il faut les accompagner vers une nouvelle formation et le travail avec les différents organismes de formations que ce soit les lycées généraux, lycées professionnels, CFA et diverses formations essentielles dans le dispositif. Mettre en contact plus régulièrement la Mission locale, le Pôle emploi, les chefs d'entreprises, les associations de réinsertion et de resocialisation. Bref de mettre tout le monde qui de près ou de loin touche aux questions d'emploi dans la même pièce et librement, avec un petit cadre, une animation, une médiation, permettre à chacun de s'exprimer pour voir au quotidien quelles sont les difficultés qu'il rencontre, notamment sur le territoire. On a passé deux heures et demie à discuter avec tous ces gens là, c'était la semaine dernière et franchement, j'ai eu des retours très positifs des gens qui ont participé à cette réunion. D'abord parce qu'ils ont pu s'exprimer. Ils ont pu prendre en compte la réalité des autres. Parce que des fois les chefs d'entreprises se disent : « Ah, là, là, on n'arrive pas à avoir de proposition, de CV qui correspondent à ce qu'on attend. Je ne comprends pas, il y a du chômage et on ne trouve pas de gens qualifiés ». Puis de l'autre des demandeurs d'emploi qui se disent : « je ne comprends pas, je cherche un travail et les entreprises ne proposent rien » ; et puis le Pôle Emploi qui dit : « Tiens, on a envoyé des CV, on n'a pas eu de retour ». Un certain nombre d'incompréhensions, qui quand les uns et les autres s'expriment, expriment leur réalité, leurs difficultés, cela permet de mieux comprendre les problématiques de l'autre, de mieux comprendre les réalités de l'autre et donc derrière du coup de faire un meilleur travail et de casser un peu les idées reçues et de pouvoir un peu mettre en mouvement tous ces acteurs, qui chacun dans leur spécificité, dans leur rôle sont essentiels pour que sur un bassin de vie, il puisse y avoir le moins de chômage possible.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'issue de ces travaux, il y a une synthèse que j'ai réalisée toute simple. Il y a un compte rendu qui va être fait. Vous en serez évidemment destinataires et l'idée c'est de travailler sur les quelques sujets qui ont été identifiés comme importants pour pouvoir lors d'un prochain rendez-vous l'année prochaine faire un bilan des actions qui auront été menées entre ces assises Columériennes de l'Emploi et les prochaines. Je remercie vraiment toutes celles et ceux qui ont organisé ça. Il y a eu le Pôle Emploi, la Mission Locale, les Associations d'emploi, les services de la Ville, les Chefs d'entreprises. Bref, tout le monde a mouillé la chemise pour organiser une rencontre qui était à taille humaine, adaptée à Coulommiers, parce qu'il ne faut jamais avoir une ambition qui ne corresponde pas à la réalité d'un territoire et je pense que pour ce secteur là en tout cas, l'objectif a été atteint.

L'association de promotion et de défense du fromage de Coulommiers.

M. RIESTER : Je voulais vous dire aussi qu'il a été officiellement créé une association pour la promotion et la défense du fromage de Coulommiers. Composée des différents acteurs de la filière avec la Chambre de l'Agriculture, avec les fabricants de fromages, avec la Ville de Coulommiers pour travailler à promouvoir le fromage de Coulommiers et surtout travailler à la rédaction d'un dossier qui pourrait être proposé, rendu à l'INAO qui est l'organisme dans notre Pays, en collaboration avec l'Europe, octroie les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) qui seront demain les Appellations d'Origine Protégée (AOP). Cette association qui fait suite à l'initiative lors de la Foire aux Fromages, il y a deux ans avec le Président de la Foire, avec Périco LÉGASSE, avec le Président de la Chambre de l'Agriculture, avec Jean-Baptiste VINCENT, regretté Président du Pays Briard et moi-même pour obtenir l'AOP pour le fromage de Coulommiers. Il y a une étude de faisabilité qui a été financée à la fois par la Chambre de l'agriculture et la ville de Coulommiers. L'étude de faisabilité qui a été rendue publique lors de la dernière foire aux fromages conclut à la faisabilité d'une appellation d'origine protégée pour le fromage de Coulommiers. On a créé une association avec les acteurs concernés pour permettre la rédaction de ce cahier des charges pour ce dossier AOP. Je ne manquerai pas, au fur et à mesure, de vous tenir au courant de l'évolution du dossier.

Centre Hospitalier de Coulommiers

M. RIESTER : Un mot sur le centre hospitalier de Coulommiers, pour vous dire que l'IRM est arrivée à Coulommiers. La machine est installée, restent les réglages à réaliser avant d'accueillir les premiers patients. A priori, courant Juillet nous devrions avoir le fonctionnement de l'IRM à Coulommiers. C'était une grande demande des habitants du territoire et c'est très important en termes de qualité d'offre de soins. D'autre part, vous dire que l'activité se porte très bien à l'hôpital de Coulommiers, grâce au travail des personnels, des efforts qui ont été consentis, de la dynamique au niveau médical, des travaux qui ont été réalisés pour améliorer l'hôtellerie, notamment la maternité, tout le pôle « mère-enfant », la pédiatrie, la péri natalité. On a une activité globale, fin avril et fin mai, on est sur la même dynamique, de plus de 8 % par rapport à l'année précédente. C'est aussi consécutif à l'amélioration de l'image de l'Hôpital parce qu'évidemment quand on a besoin de se faire soigner, qu'on a besoin d'accoucher, quand on a une image positive d'un établissement, on est plus rassuré pour y aller que quand on a une image négative et qu'on se dit tous les jours que ça va fermer, cela ne va pas aller. C'est contributif à l'amélioration de l'activité. La pédiatrie par exemple qui a été refaite, c'est plus 30 % d'activité parce que cela a été refait et

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qu'on a communiqué sur le fait qu'il y avait des nouveaux locaux et que c'est plus confortable, il y a une dynamique positive. Sans compter qu'il y a un médecin, chef de service qui est arrivé. Il a bien organisé le service. Tout ça fait qu'aujourd'hui on a des activités nouvelles en pédiatrie. La chirurgie, c'est plus 7 % d'activité à Coulommiers. La médecine à Coulommiers, c'est plus 6.5 %. Tous les compteurs sont au vert et on est dans l'objectif de mille accouchements à l'hôpital de Coulommiers qui étaient un objectif qu'on n'imaginait même pas, à un moment donné atteindre. Je parle sous le contrôle de celles et ceux qui sont depuis longtemps sur ces questions là. 1000 accouchements à Coulommiers, on n'y est pas encore, mais on est sur la bonne tendance pour y arriver. Ça se serait formidable parce que ce serait vraiment un seuil qui montrerait bien la dynamique positive de l'Hôpital de Coulommiers.

Le PRD, c'est-à-dire le budget, a été validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et surtout ce qui est très important, et là je vous demande d'être attentif, parce que c'est vraiment fondamental, le plan de financement pluriannuel, le PGFP a été accepté avec les 48 millions d'investissement pour le nouveau bâtiment de médecine et pour la modernisation globale de l'hôpital, c'est-à-dire pour le nouvel hôpital de Coulommiers a été validé, accepté par l'ARS officiellement. On sait bien qu'il y a un certain nombre de décisions qui ont été prises par l'ARH qui ont été remises en cause par l'ARS nouvelle formule. Là j'ai reçu, en tant que Président du Conseil de surveillance, le courrier de l'ARS m'indiquant que le PGFP était validé pour les années 2012/2015. Ce qui est évidemment fondamental de dire qu'on sera à même de commencer les travaux de l'hôpital en 2014, puisque le schéma directeur immobilier sur lequel travaille toutes les équipes de l'hôpital depuis maintenant deux ans, depuis la validation du projet d'établissement 2009-2014 est bien avancé, notamment le programme. On va pouvoir rentrer vraiment dans le vif du sujet avec l'appel à candidature pour l'architecte, avec les appels d'offres pour les entreprises et la construction de ce nouvel hôpital. Quand on dit nouvel hôpital, on ne construit pas un nouvel hôpital complètement. Il y a un nouveau bâtiment de médecine et on modernise le reste. Il faut que les choses soient bien claires pour qu'il n'y ait pas de mauvaises interprétations. C'est déjà quelque chose d'exceptionnel qui était attendu par toutes les équipes de l'hôpital et je peux vous assurer que les équipes de l'hôpital que ce soit les médecins, les personnels médicaux et non médicaux qui ont fait un certain nombre d'efforts importants de réorganisation de travail, de conditions de travail pour permettre le retour, non seulement à l'équilibre financier, mais au développement de l'activité, aujourd'hui ont la récompense de tous ces efforts là parce qu'évidemment cela inscrit l'hôpital dans l'avenir, ça inscrit l'hôpital dans une offre de soins de proximité hospitalière publique qui sera de grande qualité. Elle l'est déjà mais ce sera encore accentué avec derrière de l'activité qui sera à nouveau générée par la modernisation des locaux. Les gens ont tendance à venir se faire soigner dans des locaux modernes que dans des locaux anciens. Voilà, c'est un élément majeur que je voulais vous dire, qui nous réjouit évidemment et qui nous incite encore davantage à continuer de travailler pour l'hôpital de Coulommiers qui représente 1 050 emplois. D'ailleurs, Benoît FRASLIN était là aux assises de l'emploi et a montré à quel point. Je tiens à le dire, on dit et c'est majoritairement le cas que ce sont les entreprises qui créent l'emploi, mais ce sont aussi les grands services publics qui créent l'emploi. C'est important qu'on puisse avoir sur le territoire cette dynamique positive sur l'hôpital de Coulommiers.

Mme CANALE : Je voulais simplement faire une petite remarque par rapport aux premières assises Columériennes pour l'emploi et la formation. Evidemment, on ne peut qu'encourager ce genre d'action puisque ...

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Merci

Mme CANALE : ... si on peut permettre de favoriser l'emploi à Coulommiers, on ne peut que s'en réjouir. Simplement une petite remarque par rapport aux partenaires qui étaient là. J'ai un petit peu regretté qu'aucun syndicat ne soit invité sur ce genre de manifestation.

M. RIESTER : On n'a invité ni syndicat de chefs d'entreprise, ni syndicat de salariés.

Mme CANALE : Peu importe.

M. RIESTER : Je prends note de votre remarque et je verrai comment on peut les intégrer d'une manière ou d'une autre. C'est vrai qu'ils ont une vision de l'emploi sur un territoire.

Mme CANALE : Merci.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2011

Le procès verbal de la séance du 28 avril 2011 est adopté à l'unanimité par les membres présents le 28 avril 2011.

1 - AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. RIESTER : Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une loi portant réforme des Collectivités Territoriales qui avait un certain nombre d'objets dont celui d'optimiser la carte intercommunale et de faire en sorte qu'après plusieurs dizaines d'années de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale, on puisse réfléchir entre l'Etat et les collectivités locales à une meilleure organisation de ses structures intercommunales. On voit aujourd'hui qu'il y a un peu un enchevêtrement lié à l'histoire des créations de structures intercommunales, entre certaines communautés de communes. Par exemple, sur notre bassin de vie du canton élargi au SCOT, c'est vraiment le bassin de vie en termes d'aménagement, on a trois communauté de communes. Un autre exemple d'enchevêtrement, c'est embroglio qu'il y a entre les communautés de communes, les syndicats à vocation unique, les syndicats à vocation et à objet mixte, les SIVOM.

Je prends l'exemple de la piscine et du cinéma. On a créé un syndicat au départ à vocation unique pour la construction et la gestion de la piscine regroupant les trois communautés de communes plus une commune qui compose le bassin de vie, parce qu'une communauté de communes cela paraissait un petit peu réduit comme périmètre de participation des élus et des contribuables à la construction de cette piscine. Donc on a fait un syndicat spécifique. Si on avait eu qu'une communauté de communes, on aurait pas eu besoin de créer ce syndicat. Après, on a voulu faire un cinéma qui va bientôt ouvrir.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ailleurs je fais une parenthèse, on en est au moment de faire les commissions de sécurité pour le cinéma. Le cinéma devrait ouvrir courant Juillet ou au pire début Septembre. A priori, on devrait être bons pour début Juillet.

Là, puisqu'il y avait une communauté de communes du bassin de vie, la communauté de communes de la Brie des Moulins qui ne souhaitait pas participer au financement de ce cinéma, on a modifié les statuts du syndicat pour la création et la gestion de la piscine pour permettre qu'il soit à la carte, c'est-à-dire que certaines communautés de communes membres ne soient pas obligées de participer à tous les différents investissements ou opérations que porterait le syndicat. On a transformé le syndicat pour qu'il devienne syndicat mixte à la carte, avec une carte piscine avec trois communautés de communes et une carte cinéma avec deux communautés de Communes, la Brie de Templiers et Avenir des Trois Rivières. Vous voyez déjà rien qu'en vous présentant ça on a déjà mal à la tête et on voit bien qu'il y a un embroglio, entre syndicats, EPCI, RPI, communautés de communes. Donc ce qui est préconisé par la Loi, c'est que l'Etat et les collectivités puissent dans un calendrier relativement raisonnable trouver une meilleure carte, optimiser les relations intercommunale. En termes de méthodologie, ça veut dire qu'une commission départementale de coopération intercommunale va travailler sur l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale, une carte des intercommunalités optimisée. Cette commission est composé de l'Etat, de la Région, du Département, des élus locaux, intercommunaux. Cette commission installée depuis plusieurs mois a travaillé avec l'Etat. C'est surtout dans un premier temps l'Etat qui a travaillé à un premier document, une première carte tenant compte des différentes études, tenant compte déjà de l'avis des uns et des autres. Ce premier document regroupe un certain nombre d'intercommunalités, fait en sorte qu'aucune commune ne soit isolée dans un avenir proche. Chaque commune isolée devra rejoindre une structure de coopération intercommunale. Nous devons, les élus locaux faire un certain nombre de remarques à cette commission départementale de coopération intercommunale pour qu'au sein de cette commission, il puisse y avoir un débat sur le premier document qui a été établi par le Préfet et les remontées des différents élus locaux, régionaux et départementaux. Chaque collectivité doit faire ses remarques, c'est ce qu'on va faire ce soir et ensuite les remarques vont être discutées au sein de la commission pour une deuxième mouture qui devra faire ensuite l'objet d'un vote qui définira le schéma futur de coopération intercommunal départemental, avec un objectif qui a été redit par le Préfet, qui était un objectif fixé par le Gouvernement, c'est qu'évidemment tout cela se fasse en pleine articulation, concertation, collaboration avec les élus locaux. Il faut que ses regroupements d'intercommunalités se soient des mariages d'amour et pas des mariages de force. C'est vraiment essentiel, et c'est vraiment dans l'état d'esprit où tout le monde travaille. En même temps, il faut une méthode d'aiguillage pour avancé parce que c'est toujours plus facile pour nous les élus locaux d'être dans des situations préexistantes plutôt que de se projeter dans quelque choses qui est nouveau, c'est très humain et c'est vrai aussi pour les élus locaux.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur les remarques à formuler auprès de cette commission départementale de coopération intercommunale. En sachant que des discussions que nous avons beaucoup eues au sein de la Communauté de communes, avec les différents élus de la communauté de communes, c'est quelque chose qui est discuté également au Syndicat de la piscine et du cinéma entre les différents élus de façon d'ailleurs souvent informel.

Nous en sommes arrivés à quoi ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le bassin de vie, vous savez, il y a maintenant plusieurs mois, d'ailleurs à mon initiative et à l'initiative aussi d'un certain nombre d'élus du territoire, nous nous sommes dit que ce serait bien de réaliser une étude pour voir de quelle manière les trois communautés de communes pourraient se rapprocher voire fusionner pour proposer, créer une nouvelle structure intercommunale adaptée à la totalité de notre bassin de vie. Ce qui permettrait de pouvoir intégrer un certain nombre de structures intercommunales qui seront en parallèle pour qu'il n'y en ait plus qu'une et de pouvoir nous adapter à la réalité du fonctionnement de notre bassin de vie. Pour ce faire, la communauté de communes de la Brie des Templiers en partenariat avec les deux autres communautés de communes a décidé de mandater un cabinet spécialisé pour faire une étude. Ce cabinet spécialisé, le Cabinet MAZARS a travaillé un certain nombre de mois sur différents scénarios qui pourraient conduire à un rapprochement des différentes communautés. Il s'est vite avéré que par rapport aux trois communautés de communes, il y en avait deux la Brie des Templiers et la Communauté de communes des Trois Rivières qui étaient sur un développement intercommunal un peu similaire à la fois en termes fiscal et en termes de transfert de compétences. En terme fiscal avec ce qu'on appelle une fiscalité additionnelle, c'est-à-dire qu'en plus du taux communal sur les quatre taxes, on met un taux intercommunal. Ça c'est vrai pour la CCBT et les Trois Rivières et la Brie des Moulins a fait le choix de passer en taxe professionnelle unique donc avec une modification relativement substantiel du fonctionnement fiscal de la communauté de communes. Ça c'est pour la fiscalité et concernant les compétences, deux communautés de communes les Trois Rivières et la Brie des Templiers qui y vont progressivement dans le transfert de compétence. Vous le savez qu'on a transféré il y a plusieurs années, la compétence petite enfance. On a réussi, on peut encore améliorer vraisemblablement, tout dispositif peut être amélioré, globalement on répond à une grande partie des besoins des familles. Il vient d'être créé un accueil spécialisé pour les familles dans le quartier des Templiers, à proximité d'un grand nombre de familles. On a commencé à transférer, je parle sous le contrôle de Ginette Motot et de Sophie Deloisy, la partie ALSH, c'est-à-dire Accueil de Loisirs qui progressivement va être transféré à la communauté de Communes de la Brie des Templiers. Donc on y va progressivement. Les Trois Rivières y vont aussi progressivement. La Brie des Moulins a fait un choix différent. Chaque choix se respecte. Un choix différent, avec un transfert de compétence beaucoup plus important à l'intercommunalité. Par exemple, ils ont pris la décision de transférer la voirie. Ils ont transféré l'assainissement. Ils ont transféré un grand nombre de compétences qui représentent un choix d'intégration intercommunal plus important. Cette étude a fait une photographie des deux types de choix intercommunaux entre Trois Rivières et Brie des Templiers d'un côté et la Brie des Moulins de l'autre. Le point c'est que quand il y a fusion, si l'on voulait créer une nouvelle communauté de communes regroupant les trois communautés de communes, c'est la communauté de communes la plus intégrée qui impose aux autres son modèle, à la fois fiscal et de transfert de compétences. Or, aujourd'hui, le Cabinet a mesuré les impacts, il faut encore qu'on creuse ces impacts parce qu'il y a eu modification avec la réforme de la taxe professionnelle, des équilibres fiscaux, la répartition entre les différentes taxes a un peu évolué. Ça reste les mêmes ressources mais avec un curseur un peu différent. Il faut donc creuser ces différentes études, mais le cabinet a bien précisé que le fait de fusionner à trois entraînerait des fortes modifications dans les deux autres communautés de communes puisque La communauté de Communes de la Brie des Moulins imposerait son modèle aux autres les compétences qui seraient à transférer et surtout le modèle fiscal.

En discussion et en pleine réflexion à la fois avec les huit communes membres de la Communauté de communes de la Brie des Templiers, les communes membres de la

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

communauté de communes des Trois Rivières et les Maires et les communes de la Brie des Moulins, lors d'une réunion la semaine dernière, on a pris la décision commune de faire passer le message à la fois à l'Etat et à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qu'il était trop tôt pour fusionner à trois sur notre territoire puisque la CDCI nous a fait dans son schéma la proposition d'une fusion à trois. Nous on a travaillé de notre côté avec le Cabinet MAZARS, on a vu que c'était compliqué dans un premier temps de fusionner à trois.

D'un commun accord, avec toutes les commune du bassin de vie, on a décidé de communiquer à l'Etat et à la CDCI un même message. Le même message c'est de dire on voit bien que le périmètre de fusion à trois communautés de communes in fine est pertinent. La preuve on a nous même réfléchi à ça il y a quelques mois dans le cadre de l'étude. Mais pour l'instant, vu les modèles différents de chaque communauté de communes, il semble peut être prématuré de vouloir fusionner à trois. Il est peut être préférable d'envisager un fusion à deux et donc à demander à l'Etat l'autorisation d'une fusion à deux communautés de communes et de voir les impacts financiers, impacts en termes de compétences et de maintenir la deuxième communauté de communes qui serait la Brie des Moulins.

Donc l'idée c'est de proposer à l'Etat et à la CDCI de pouvoir travailler et réfléchir à une fusion à deux Trois Rivières et Brie des Templiers et laisser en parallèle le Brie des Moulins qui le souhaite le temps qu'on puisse bien fusionner à deux et ensuite voir un rapprochement qui soit moins impactant en termes fiscal et donc en termes de ressources financières pour les autres collectivités et aussi moins impactantes en matière de transfert de compétences. Parce que qui dit transfert de compétences, dit transfert de personnel, transfert de locaux etc.

Voilà le message qu'on a souhaité faire passer à l'Etat et à la CDCI et encore une fois, en total partenariat avec tous les élus, à la fois de la Brie des Templiers et des deux autres communautés de communes. Preuve en est c'est que les communes de la Brie des Moulins ont déjà délibéré en disant qu'ils étaient contre le projet de fusion à trois parce qu'ils préféreraient rester dans un premier temps seuls, parce qu'ils avaient fait un choix de transférer plus de compétence et donc d'avoir un modèle de coopération intercommunale différent des deux autres communautés de communes. C'est un peu compliqué, mais il fallait quand même le temps de vous l'expliquer avec un peu de pédagogie si tenté que l'on puisse faire de la pédagogie sur un sujet aussi complexe.

C'est l'avis qui a été rédigé de la même façon dans toutes les communautés de communes pour que le message soit le plus fort possible à la CDCI et au Préfet.

M. THIERRY : on voit bien que cette loi a déjà été assez difficile à passer parce qu'au Sénat, c'est seulement par quatre voix d'écart qu'elle a été adoptée en Novembre dernier.

Nous notre analyse est simplement de vous dire qu'on voit bien la volonté est de réduire de façon unilatérale pour ne pas dire autoritaire le nombre d'intercommunalités. On voit bien aussi que c'est une tentative de passage en force de la part du Préfet. Nous nous pensons qu'il faut donner le temps aux collectivités de travailler elles-mêmes aux projets qu'elles veulent réaliser ensemble.

M. RIESTER : D'abord c'est vrai que c'est compliqué de réformer, c'est vrai que c'est difficile de réformer les collectivités locales. C'est vrai que c'est plus facile de ne pas changer que de changer. C'est toujours plus facile de dire aux gens « Ecoutez, vous

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

restez comme vous êtes, plutôt que de leur dire, il faut vous adapter. Il faut bouger. Il faut changer. Il faut repenser votre organisation. Il faut repenser avec qui vous travaillez etc. » C'est toujours plus simple. Je pense que ce n'est pas comme ça qu'on prépare l'avenir quand on est en responsabilité. Ça c'est pour la partie Nationale.

Après pour la partie locale, ça doit se démultiplier avec un message qui est évidemment l'inverse que ce que vous dites, qui est justement, il suffit de reprendre les comptes rendus de ce qui a été dit par les Préfets successifs, le Président des Maires de Seine et Marne et les élus qui travaillent sur ce sujet. C'est justement de dire, non il n'y aura pas de mariage contre nature. Il n'y aura pas de mariage qui ne seraient pas des mariages. Sauf, si in fine à un moment donné on arrive à une situation de blocage où c'est le rôle de l'Etat de prendre ses responsabilités et de faire avancer les choses. Mais avant qu'on en arrive là, si tenté qu'on y arrive un jour (quand je dis « on » c'est l'Etat), il y a toute une série d'étapes qui viseront à justement à faire en sorte que ce soit des mariages d'amour et pas des mariages forcés. En l'occurrence, chaque cas est différent, il est très clairement acté que l'Etat ne fera pas obstacle à ce qu'il y ait un mariage entre deux communautés qui le souhaitent et une troisième qui reste à part si elle ne le souhaite pas. Donc rien ne sera forcé, on en discute, on en débat, on avance pour essayer de fonctionner un peu mieux ensemble.

Moi, je suis Président du Syndicat mixte piscine cinéma, franchement quel plaisir de travailler avec les autres communautés de communes et notamment avec les Trois Rivières. Ça se passe très bien. On pense la même chose, on est sur le même type de modèle de développement intercommunal. Comment expliquer par exemple aux personnes qui travaillent à Coulommiers et qui habitent Mauperthuis, qu'elles ne peuvent pas laisser leur enfant à la crèche alors que ceux qui habitent Saint Augustin peuvent le faire ? Comment expliquer aux habitants de Chailly en Brie qui sont dans la même entreprise que ceux qui habitent Boissy le Châtel qui peuvent laisser leur enfant à la crèche et pas ceux de Chailly ? Ce n'est pas logique. Ça ne correspond pas à une réalité de bassin de vie. Donc à partir du moment où il y a une volonté politique partagée, locale, d'avancer sur ce sujet et que c'est la volonté de l'Etat, très bien on y va banco. Si le schéma, la volonté de l'Etat, c'est de dire il faut fusionner à trois. Si les élus locaux disent non dans un premier temps, on ne veut pas fusionner à trois. On comprend bien qu'à terme l'intérêt c'est de fusionner à trois, mais pour l'instant c'est trop tôt. L'Etat va dire je l'espère, vraisemblablement avec tout ce que j'ai pu entendre comme discours officiels et officieux avec les représentants de l'Etat, manifestement, ils sont dans un état d'esprit d'ouverture. Un état d'esprit justement que ce soient d'abord les élus locaux qui décident de leur avenir, avec un objectif c'est que ça fonctionne mieux, que ce soit optimisé, parce que c'est l'intérêt général, c'est l'intérêt des contribuables et c'est l'intérêt des administrés. Donc c'est de l'utilisation de l'argent public optimisé. On est tous dépositaires de l'argent public. On ne peut pas se permettre de rigoler avec ça et donc à partir du moment où il y a une collectivité qui dit moi je préfère dans un premier temps rester à part et les deux autres qui disent oui Monsieur on préfère on est d'accord on pense que c'est bien de travailler ensemble et bien il dira banco, on y va comme ça et il sera toujours temps de continuer dans l'avenir à réfléchir à une optimisation de l'organisation. En tout cas ce qui est certain c'est qu'on aura pas de dictate de l'Etat, parce que c'est la Commission Départementale de coopération Intercommunale qui décide in fine dans laquelle les élus sont majoritaire. C'est bien d'abord les élus qui décideront collectivement de la carte intercommunale.

M. THIERRY : Oui simplement c'est bien ce que j'ai dit, il faut donner le temps aux collectivités de vouloir travailler ensemble.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : On est d'accord donc.

M. THIERRY : On est d'accord. Simplement on nous met un délai de trois mois.

M. RIESTER : Il faut donner du temps au temps mais il faut un petit peu aiguillonner pour avancer parce que si on laisse toujours du temps au temps on n'avance pas. Si on peut faire plus vite quelque chose qui est d'intérêt général et dont tout le monde à envie pourquoi on ne ferait pas plus vite quelque chose d'intérêt général que tout le monde à envie. Donc c'est l'esprit et en tout état de cause, il y a un « deadline » mais il est clair que les collectivités in fine seront les seules amèmes à prendre les décisions, sauf cas exceptionnel dont on aura l'occasion de reparler, mais qui ne concerneront pas le territoire puisque manifestement, il y a une volonté commune de tous les élus d'aller dans un sens un peu différent de celui de l'Etat et de la CDIC mais qui devrait être écoutée par ces derniers.

Au regard des éléments développés, il est proposé sur ce point :

D'émettre un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, bien que le périmètre proposé représente une entité identifiée dans différents domaines (SCOT, bassin de vie fédéré autour de la ville-centre Coulommiers, bassin économique et d'emploi...), pour les raisons suivantes :

- la stratégie fiscale définie au sein des 3 CC diffère, à savoir :
Pour la CC Brie des Moulins, mise en place de la TPU,
Pour les CC 3 Rivières et CC Brie des Templiers, maintien depuis l'origine d'une fiscalité additionnelle (avec régime de TPZ) avec une pression fiscale faible,

l'endettement de la CC Brie des Moulins ne saurait être imposé aux CC 3 Rivières et CC Brie des Templiers, celles-ci ayant fait des efforts de gestion et opéré des choix stratégiques différents ;

- les transferts de compétences proposés dans le nouveau périmètre intercommunal défini par le SDCI sont trop importants et les disparités entre les 3 CC sont considérables dans ce domaine, la CC Brie des Moulins ayant accru de manière significative ses compétences depuis plus de deux ans alors que les CC 3 Rivières et CC Brie des Templiers ont adopté de nouvelles compétences de manière graduée ;

- le transfert des syndicats à vocation scolaire dans le nouveau périmètre intercommunal défini par le SDCI, et plus généralement le transfert de la compétence des affaires scolaires pour l'ensemble des communes, ne peut être accepté ;

De demander à M. le Préfet de Seine-et-Marne que des simulations fiscales étayant les choix possibles soient établies sur la base des données fiscales 2011 ;

De demander que des simulations concernant la péréquation horizontale prévue dès 2012 soient également produites pour mesurer les incidences sur le bassin de vie ;

De demander à M. le Préfet de Seine-et-Marne que soit étudiée la possibilité d'une fusion limitée à deux CC (CC 3 Rivières et CC Brie des Templiers) au regard de leur fiscalité et de leurs compétences respectives.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, bien que le périmètre proposé représente une entité identifiée dans différents domaines (SCOT, bassin de vie fédéré autour de la ville-centre Coulommiers, bassin économique et d'emploi...), pour les raisons suivantes :

- la stratégie fiscale définie au sein des 3 CC diffère, à savoir :

Pour la CC Brie des Moulins, mise en place de la TPU,

Pour les CC 3 Rivières et CC Brie des Templiers, maintien depuis l'origine d'une fiscalité additionnelle (avec régime de TPZ) avec une pression fiscale faible,

l'endettement de la CC Brie des Moulins ne saurait être imposé aux CC 3 Rivières et CC Brie des Templiers, celles-ci ayant fait des efforts de gestion et opéré des choix stratégiques différents ;

- les transferts de compétences proposés dans le nouveau périmètre intercommunal défini par le SDCI sont trop importants et les disparités entre les 3 CC sont considérables dans ce domaine, la CC Brie des Moulins ayant accru de manière significative ses compétences depuis plus de deux ans alors que les CC 3 Rivières et CC Brie des Templiers ont adopté de nouvelles compétences de manière graduée ;

- le transfert des syndicats à vocation scolaire dans le nouveau périmètre intercommunal défini par le SDCI, et plus généralement le transfert de la compétence des affaires scolaires pour l'ensemble des communes, ne peut être accepté ;

DEMANDE à M. le Préfet de Seine-et-Marne que des simulations fiscales étayant les choix possibles soient établies sur la base des données fiscales 2011 ;

DEMANDE que des simulations concernant la péréquation horizontale prévue dès 2012 soient également produites pour mesurer les incidences sur le bassin de vie ;

DEMANDE à M. le Préfet de Seine-et-Marne que soit étudiée la possibilité d'une fusion limitée à deux CC (CC 3 Rivières et CC Brie des Templiers) au regard de leur fiscalité et de leurs compétences respectives.

2 - DECLASSEMENT ET CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 2402-DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION

M. AUBRY cela fait suite aux différents travaux qu'il y avait eu pour la création du rond point qui se situe au dessus de la zone industrielle. Il n'avait pas été fait de rétrocession de la voirie RD 402 qui passait entre le haut de Montapeine et la déchetterie. Cela nous avait été proposé mais nous avons fait quelques remarques que l'on pouvait remettre dans le domaine privé de la commune que s'il était en état. Donc de nouvelles propositions ont été faites. Le Conseil Général a affirmé qu'il remettait la voie en état ce qui répondait donc à notre question.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Donc je vous demande la possibilité de déclasser cette route départementale en voirie communale.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le dossier de prise en considération pour le déclassement et classement en voirie communale de la route départementale n°2402

3 - DENOMINATION DE VOIE – ALLÉE DE LA ROTONDE

M. AUBRY : Il s'agit de donner une identité à cette voirie qui se situe dans les HLM à Vaux qui n'avait aucune dénomination. Il y a beaucoup d'activités, de boutiques et d'adresses.

Je vous propose de dénommer cette voirie, à l'initiative de l'Office Public de l'Habitat de dénommer la voie piétonne située derrière le centre commercial du Quartier de Vaux «Allée de la Rotonde » puisque dans cette allée se trouve la salle de la Rotonde.

M. RIESTER : J'en profite pour dire que cette allée a été refaite par l'Office Public de l'Habitat et qu'il y a urgence à lui donner un nom parce qu'il y a des adresses maintenant. Il y en avait déjà, mais il y en a encore davantage, notamment le bâtiment administratif de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

Mme CANALE : Une petite remarque là-dessus. En 2005, j'accueillais sur mon établissement à l'occasion d'une semaine consacrée au droit des femmes une série d'œuvres de Pierre BRUN, consacrées justement aux femmes. Donc, j'ai découvert avec beaucoup d'admiration le travail de cet homme. Vous l'avez d'ailleurs évoqué en début de Conseil, Pierre BRUN est un artiste remarquable dont les œuvres sont reconnues en France et dans le monde. On en voit dans Coulommiers, vous avez cité plusieurs endroits, ici même puisque vous avez « La Mariée ». Je pense que Pierre BRUN avait le goût de transmettre et de partager. C'est pourquoi, je vous propose de nommer cette rue au nom de cet homme plutôt que la Rue de la Rotonde et pourquoi pas de permettre aux habitants de Vaux de mieux connaître ou de découvrir l'œuvre de cet homme en y installant pourquoi pas, une de ses œuvres.

M. RIESTER : Là l'idée, c'était d'aller vite. C'est sûr que dans l'absolu, « La Rotonde », ça ne m'éblouie pas particulièrement. Ce que je vous propose c'est que là, on aille sur L'allée de la Rotonde, dans un premier temps et puis qu'on fasse un point global, je m'y étais engagé et je ne l'ai pas fait, un point global sur les dénominations de celles et ceux qui mériteraient une appellation de rue. On recense un peu les rues classiques, en tout cas qui ne font pas référence à des personnalités de Coulommiers ou des personnalités nationales et qu'on puisse notamment réfléchir aux différents artistes puisqu'il n'y a pas que Pierre BRUN qui malheureusement est décédé comme artistes très connu à Coulommiers et qui ont marqué la vie Columérienne. Je pense que ce n'est pas mal d'avoir une réflexion globale. Cela va dans le sens de ce qu'on a fait pour Yvette Troispoux, je trouve que c'est une bonne réflexion et je vous propose qu'on puisse voter ça rapidement parce qu'il y a un besoin assez rapide pour la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et qu'à l'Automne on prenne le temps de regarder les quelques personnalités qui sont décédées qui mériteraient d'avoir une

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dénomination de rue et je note évidemment avec plaisir la proposition que vous faites sur Pierre Brun.

Mme CANALE : D'autant justement que je pense que ce serait intéressant que des œuvres soient dans des quartiers un peu plus populaires.

M. RIESTER : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Ça peut être aussi l'opportunité de sensibiliser chacun quelque soit le quartier au respect, notamment des œuvres d'art. Ce n'est pas tomber dans l'oreille d'un sourd, simplement que ce sera d'ailleurs l'allée de la Rotonde, peut être pas il faudra qu'on en rediscute. La proposition est très bonne et je ne manquerai pas d'y revenir comme je vous l'ai dit, à l'automne. Ça concerne peu d'adresses donc ce sera plus facile à modifier que s'il y avait de nombreuses adresses.

M. THIERRY : Je voulais vous demander si on pouvait vous faire confiance. C'est-à-dire à l'automne parce qu'on vous a fait plusieurs propositions, vous renvoyez toujours à plus tard.

M. RIESTER : Sur ces questions là, je remets à plus tard, je reconnais.

M. THIERRY : Je pense que c'est une belle proposition parce que Pierre Brun vient de décéder. En plus, on est là sur un quartier populaire, mais soit.

M. RIESTER : j'entends, ça me va sur le principe.

M. THIERRY : On reprendra une délibération, alors qu'on peut enregistrer ça tout de suite.

Mme MOTOT : Il faut l'avis de la famille, des héritiers.

M. RIESTER : Très bonne remarque Mme MOTOT. Imaginez que la famille ne souhaite pas le faire.

M. THIERRY : La raison est très bonne. Mais ce n'est pas la première fois que vous nous renvoyez à plus tard. Je pense simplement à votre prédécesseur M. Guy DRUT. Je me souviens que mon collègue lui avait proposé le nom de rue Guy Moquet et vous avez tous voté Guy Moquet. Donc, quand le Maire décide....

M. RIESTER : C'est le Conseil Municipal qui décide.

M. THIERRY : ça peut aller très vite M. le Maire.

M. RIESTER : L'automne ce n'est pas si loin.

M. THIERRY : On vous fait confiance, alors rendez-vous à l'automne.

M. RIESTER : ça me fait plaisir que vous me fassiez confiance M. THIERRY.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- décide de dénommer la voie piétonne située derrière le centre commercial au quartier de Vaux « Allée de la Rotonde »

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialistes et citoyens de Gauche)

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE INDUSTRIELLE

M. AUBRY : Pour la protection des captages on a besoin d'une étude complémentaire pour affiner nos connaissances sur les nappes phréatiques qui se situent autour des points de captage dans le Parc des Capucins. Donc, il est nécessaire d'installer 5 têtes de piézomètre afin de connaître exactement la constitution de ces nappes. C'est la raison pour laquelle, je vous demande l'autorisation de faire une demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

M. THIERRY : Bien sûr on est favorable à la demande de subvention et puis même à la protection des captages. Depuis 2001, j'entends parler de la protection des captages du Parc des Capucins. On est en 2011 et on parle encore du périmètre c'est très long M. AUBRY.

M. AUBRY : Il y a eu une enquête publique qui est réalisée, concernant la protection de ces captages. Il nous est nécessaire d'avoir une étude complémentaire vraiment pour affiner ce que l'on fait. Il y aura dans le futur la protection des captages, la rénovation de l'usine de traitement d'eau etc.

M. RIESTER : Vous savez pour nous la qualité de l'eau que ce soit en amont ou en aval, est essentiel. Construction de la nouvelle station d'épuration, schéma directeur d'assainissement qui est en train d'être mis en œuvre avec des travaux très lourds, avec des investissements colossaux, sécurisation des puits de captage et construction à terme d'une nouvelle station de traitement de l'eau, en termes d'approvisionnement d'eau potable c'est le gros plan d'actions que nous mettons en œuvre depuis 3 ans et qui était commencé avant d'ailleurs, tout ça ne se fait pas en un claquement de doigts et sur lequel on est particulièrement vigilant. A titre personnel, moi aussi, je suis particulièrement vigilant. Je sais votre volontarisme sur ces questions mais on y est aussi. On avance et c'est Jean-Pierre AUBRY qui est à la manœuvre et quand on voit la qualité de la réalisation de la station d'épuration, on peut lui faire confiance.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de mise en place de 5 piézomètres afin de permettre la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit de la zone industrielle sud.
- APPROUVE le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le plan de financement du projet.
- AUTORISE le Maire ou son représentant, dûment habilité, à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ARS ILE-DE-FRANCE
POUR LE PROJET « GARÇONS-FILLES-COUPLES : MODE D'EMPLOI »
ORGANISÉ PAR LE POINT INFORMATION JEUNESSE DE
COULOMMIERS

Mme DELOISY : Si vous me permettez M. le Maire, je vais présenter la question 5 et la question 6 en même temps parce que c'est le même projet mais les subventions sont demandées à deux organismes différents.

Depuis 2007, le Point Information Jeunesse met en place une journée de lutte contre le SIDA. Le projet a progressivement évolué dans sa forme pour devenir aujourd'hui l'action « Garçons / Filles / Couples : mode d'emploi ».

L'accent est mis majoritairement sur la prévention santé en matière de contraception, d'infections et de maladies sexuellement transmissibles, de toxicomanie... et sur l'ensemble des comportements jugés à risques pour encourager les jeunes à protéger leur santé et celle des autres. L'objectif principal reste d'informer les jeunes sur l'ensemble de ces thèmes et d'échanger avec eux sur les dangers dont ils doivent avoir connaissance.

Ce projet, conçu en partenariat avec de nombreux acteurs dont l'Éducation Nationale, s'étale sur l'ensemble de l'année scolaire, en proposant plusieurs actions : des tables-rondes thématiques, des temps d'information, un théâtre-forum, des ateliers de travail et d'information thématiques organisés en lien avec les enseignants du lycée...

Il est demandé :

- d'une part à l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre de sa politique de prévention et de promotion de la santé, de participer à la mise en œuvre d'un tel projet. Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter une subvention à hauteur de 2000 € pour la réalisation d'actions spécifiques de prévention santé au sein du projet mené par le Point Information Jeunesse de Coulommiers.
- Et d'autre part de demander à la La Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie, dans le cadre de son appel à projets 2011, de participer à la mise en place d'actions de prévention, de communication et d'information à destination des jeunes, en vue de limiter les entrées en consommation de drogues illicites et de lutter contre toute consommation excessive également une subvention de 2000 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

demande une subvention à hauteur de 2000 € pour la réalisation du projet « Garçons / Filles / Couples : mode d'emploi » initié par le Point Information Jeunesse de Coulommiers,

autorise le maire à solliciter cette subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE (MILDT) POUR LE PROJET « GARÇONS-FILLES-COUPLES : MODE D'EMPLOI » ORGANISÉ PAR LE POINT INFORMATION JEUNESSE DE COULOMMIERS

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

demande une subvention à hauteur de 2000 € pour la réalisation de l'action « Garçons / Filles / Couples : mode d'emploi » initiée par le Point Information Jeunesse de Coulommiers,

autorise le maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat, au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie.

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY : Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de réaliser, d'ici le prochain Conseil Municipal :

- deux nominations d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet (un agent précédemment à temps non complet, et un précédemment en contrat CUI Contrat Unique d'Insertion)
- trois promotions (deux adjoints techniques de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe)
- Le recrutement de notre responsable du service Urbanisme. Un poste d'ingénieur est ajouté compte-tenu de la réussite au concours d'un candidat venant d'être reçu, et qui figure parmi les 2 personnes les plus intéressantes.

Les cinq postes occupés actuellement seront retirés une fois ces promotions réalisées.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

8 - REGIE DE RECETTES DU SERVICE CULTUREL-MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

Mme MAASSEN : Dès la rentrée au mois de Septembre, on va mettre en ligne la saison culturelle, donc il y aura la possibilité pour tout le monde de réserver ses places de billetterie en ligne. Du fait de ce nouveau système, il convient de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- dit que l'acte constitutif est désormais rédigé conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

approuve l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor

Approuve la mise en place d'une plate forme sécurisée de télépaiement pour les transactions (vente à distance) des prestations fournies par la régie

Autorise le maire à signer le contrat d'adhésion au SP+ ou Pay Box permettant les transactions par Internet

Accepte de prendre en charge sur le budget ville les impayés résultant des paiements à distance

9 - CREATION D'UN TARIF FRAIS DE GESTION LIE A L'ACHAT DE PLACES DE SPECTACLES VIA INTERNET A COMPTE DE LA SAISON CULTURELLE 2011/2012

Mme MAASSEN : Cette question est liée avec la précédente, la mise en place de ce nouveau système engendre des frais pour la commune donc il a été décidé de mettre en place un tarif correspondant à ces frais. Ces frais seront acquittés par les gens qui paieront en ligne pour un montant de 2 € quel que soit le nombre de places achetées.

M. THIERRY : Il m'arrive d'acheter des places sur internet, mais quand je les achète je les reçois aussi par internet. Est-ce que ce n'est pas possible ? On éviterait d'avoir un tarif spécial.

Il n'est pas possible de pouvoir imprimer ces places. On procédera par envoi des places par la poste, soit les gens devront se déplacer. Parce que cela nécessitait l'achat de douchettes, l'achat d'une borne WIFI à la Sucrierie et ça engendrait un budget conséquent. Donc, on verra ultérieurement. Vu le grand succès de la saison dernière, il y a eu quelques heures de queue, on a bien réfléchi avec toute l'équipe. On a souhaité investir et donner la possibilité de pouvoir réserver en ligne. A savoir aussi, le jour de la réservation, à savoir le 10 septembre, il y aura un troisième poste dédié à la réservation à l'office du Tourisme en plus des deux qu'il y a actuellement.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour 2 voix contre (Mme RABEY, M. TRÉGOAT),

Décide la création d'un tarif : frais de gestion de 2€ par transaction, pour les personnes achetant les places par Internet.

10 - CREATION D'UN NOUVEAU TARIF-REGIE DE RECETTES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE COULOMMIERS

Mme MAASSEN : Sur la proposition de Mme LETERME, Directrice de l'Ecole de Musique qui a constaté que de nombreux jeunes sont indécis en début d'année. Une première année, ils essaient le piano, une seconde année cela va être autre chose. Toute l'équipe de professeurs a souhaité réfléchir et m'a proposé des parcours découverte

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

durant une année. Les enfants durant les trois trimestres pourront aborder et approcher des instruments différents

3 parcours de découverte de 3 instruments seront proposés sur l'année, soit 1 parcours par trimestre (9 instruments sur l'année) :

Parcours 1 (1^{er} trimestre) : Accordéon/Violon/Violoncelle

Parcours 2 (2^{ème} trimestre) : Guitare/Trompette/Tuba-Trombone

Parcours 3 (3^{ème} trimestre) : Flûte/Clarinettes/Saxophone

La proposition est de 60 € par trimestre pour les Columériens et de 116 € par trimestre pour les habitants des communes extérieures.

Mme CANALE : Je voulais savoir quelle tranche d'âge cela concerne ?

Mme MAASSEN : Pour tout le monde, en sachant que c'est plutôt les jeunes qui tâtonnent un peu. En général, les adultes savent vers quel instrument se diriger.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un tarif « parcours découverte » dès la rentrée 2011/2012, soit :

60 € par trimestre pour les Columériens

116 € par trimestre pour les habitants des communes extérieures.

11 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA PROGRAMMATION 2011 /2012 ET DE SON BUDGET DANS LE CADRE DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN : Une nouvelle saison culturelle à l'horizon où vont s'alterner théâtre et musique, danses et puis des coups de pouces

Le budget de la saison culturelle est arrêté à la somme de 286 260 € c'est toujours similaire d'une année sur l'autre.

Au titre de cette saison, la participation de la ville est arrêtée à la somme de 100 000 euros.

Je vais vous présenter la saison culturelle. La population aime bien être acteur de la saison culturelle. Moi, j'ai souhaité, les filles du service culturel ont travaillé dans ce sens là, pouvoir organiser des stages gratuits qui seront à disposition et ça les gens aiment bien pouvoir participer, être mêlés aux Compagnies et puis se voir sur la scène du théâtre, soit sur la scène de la Sucrerie.

Il y aura deux présences artistiques avec deux Compagnies. Il y aura « LeTir et la Lyre » avec du théâtre olfactif . Il y aura un spectacle « Chœur d'artichaud » autour du thème du vin et du fromage. Cela s'inscrit complètement en adéquation avec la démarche AOP.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il y aura une autre compagnie « Le Voyageur Debout ». Il y aura différentes semaines de présence artistique avec trois spectacles dont « Don Quichotte ». Il y aura « Domino ». Alors, là j'ai tilté sur le fait qu'avec le festival de Cannes dit artiste, c'est vraiment du spectacle sourd et muet, donc si on pouvait travaillé en lien avec le cinéma. Je pense qu'il y a vraiment un travail à faire. Bien évidemment, il y aura la compagnie en résidence « les Soufleurs » avec qui des stages seront mis en place. Au niveau du Théâtre, vous pourrez voir le « technicien » d'Eric Assous avec Roland Giraud et son épouse. Il y aura l'Harmonie municipale, il y aura le lauréat du piano, comme l'an passé en corélation avec le conservatoire de musique de Lagny. Cette année au niveau de la danse, il y aura un spectacle de tango. Une autre compagnie, alors c'est un autre regard artistique qui sera porté avec la compagnie « Tadoo » puisque ça regroupe 5 personnes, une danseuse sourde, une danseuse paraplégique et trois danseurs valides. Le but c'est de nous mêler les uns et les autres et de voir nos différences et de voir que quand on n'est sur scène nos différences ne se voient plus.

Au niveau des concerts, il y aura André Manoukian, Natacha Saint Pier et Cunnie Williams un américain.

Au niveau du coup de pouce, tous les ans on aide des jeunes. Cette année ce sera « Face à la mer », c'est un concert de filles. Ce sont des chanteuses de la Ferté sous Jouarre. Elles sortent un album en Novembre donc on a souhaité aussi les intégrer à la saison.

Au niveau de l'humour, il y aura trois rendez-vous cette année. Il y aura Jamel DEBBOUZE, Kev Adams et il y aura Soirée Trois Etoiles. Soirée Trois Etoiles, c'est un concept original de trois jeunes nanas qui viennent aussi se produire et c'est un ensemble de sketches inédits. Toutes les saisons précédentes, il n'y avait pas beaucoup de filles. Là cette année, il y aura déjà les Trois étoiles et le coup de pouce qu'on donne à « Face à la mer » ou c'est aussi un groupe de filles et puis Natacha Saint Pier. On manquait aussi des chanteuses qui se produisent.

Cette année il n'y aura pas à chacun son show, ni de salon de Printemps, ni de rencontres des ateliers puisque ce sont des manifestations qui fonctionnent en biennale.

Par contre a contrario, il y aura « une nuit des lumières » donc je vous propose de venir au rendez-vous le 17 septembre au soir. Il est prévu un rallye pour découvrir le patrimoine Columérien et une Compagnie aussi de Geneviève Mazin. C'est une chorégraphe qui dansera sur les façades de l'Hôtel de Ville et du Théâtre. Ce sera une très belle soirée.

Vous dire aussi que toute cette saison sera rythmée par des rendez-vous que j'ai souhaité donner au Musée et à la Bibliothèque. Il y a eu un travail réalisé en amont par Mme BAUCHET. C'est pareil, c'est plus lisible et c'est aussi en lien avec la saison.

M. RIESTER : Merci Mme MAASSEN, beau travail de préparation parce que ce n'était pas simple cette année. Mais cela va être une superbe saison, perturbée par les travaux à la Sucrerie mais pour un résultat qui sera je l'espère à la hauteur de nos espoirs le renouvellement et la modernisation de la Sucrerie. Juste à l'avenir pour la présentation de la saison culturelle comme cela de transmettre la liste de la saison pour que les gens puissent regarder, se renseigner un petit peu avant.

Mme MAASSEN : Le souci, comme vous venez de le dire M. le Maire, on a eu beaucoup de difficultés à constituer la saison parce qu'il y a beaucoup de chanteurs qui

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

tournaient jusqu'au mois d'Octobre, la Sucrierie est fermée et après ils ne tournent plus. On a ramé par rapport à la tête d'affiche Humour, on n'en n'avait pas jusqu'il y a quelques jours, puisque Jamel Debbouze doit faire un film, donc ce n'était pas sûr qu'il vienne. Il y avait comme ça deux trois têtes d'affiche dont on a su leur venue il y a peu de temps.

M. RIESTER : Il n'y a pas de problème, quitte à laisser pour tel ou tel artiste, un blanc. Le Conseil Municipal comprend bien qu'il y a des difficultés, que ce n'est pas simple et qu'on n'a pas forcément toutes les réponses au moment du Conseil mais au moins cela permet à chacun de regarder, de se renseigner un peu et de pouvoir faire des remarques éventuellement pendant le Conseil.

Mme MAASSEN : J'ai oublié aussi de vous parler des jeunes chœurs de Paris que l'on accueillera aux rendez-vous à l'Eglise.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour 7 abstentions (MMES RABEY, SABATÉ, M. TRÉGOAT et M. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialistes et citoyens de Gauche),

Approuve le programme de la saison culturelle 2011/2012.

Adopte le budget de la saison culturelle arrêté à la somme de 286 260 € (deux cent quatre vingt six mille deux cent soixante euros) correspondant à la saison culturelle allant de septembre 2011 à août 2012.

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros (cent mille euros).

Autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et les producteurs correspondants au titre de la programmation 2011/2012, et Madame Véronique MAASSEN par habilitation vu la délibération n°08/84 du 15 mars 2008

Autorise le Maire, à titre exceptionnel, à signer les contrats hors programmation en cas d'annulation de spectacle ou de programmation exceptionnelle, et Madame Véronique MAASSEN par habilitation vu la délibération n°08/84 du 15 mars 2008

12 - AVENANTS AUX MARCHÉS DE FOURNITURE DE SERVICE DE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE : PROLONGATION DE DUREE

M. FOURNIER : Le dispositif des télécommunications de la ville de Coulommiers repose sur 4 marchés, un marché pour la téléphonie fixe, un marché pour la téléphonie mobile, un autre marché pour téléphonie fixe aux bornes de l'Hôtel de ville et les appels pré sélectionnés et en dernier lieu, on a aussi un marché sur internet.

Les trois premiers marchés arrivent à terme le 31 juillet, tandis que le marché sur internet arrive à terme au 31 octobre. L'idée c'est de reconduire des avenants pour les trois marchés qui arrivent à terme au 31 juillet pour être en phase terminale à la même date d'échéance. Cela nous permettrait de renégocier un nouveau marché sur

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'ensemble des dispositifs de télécommunication, ce qui bien entendu serait plus pertinent en termes financiers et techniques.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir reconduire des avenants sur les trois premiers marchés jusqu'au 31 octobre 2011.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la conclusion d'avenants aux marchés n° 07-01 F, Lots n°1,2 et 3, conclus avec les sociétés ORANGE et SFR, afin d'augmenter la durée de chacun de ces marchés de 3 mois.

- AUTORISE le maire ou son représentant à signer et exécuter les avenants correspondants et tous les actes afférents.

13 - AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

M. FOURNIER : C'est la continuité de la question n° 12, effectivement les marchés arrivant à terme le 31 octobre, une procédure d'appel d'offres avec publicité européenne a été lancée le 23 mai 2011 pour un marché global.

Un marché global qui prendrait en compte l'offre de service de téléphonie fixe, l'offre de service de téléphonie mobile et le service d'accès internet.

Objet du marché : fourniture de services de télécommunications comprenant les prestations suivantes

Services de téléphonie fixe :

- l'acheminement des communications téléphoniques en départ et en arrivée sur les différents sites de la commune de Coulommiers,
- l'acheminement des télécopies en départ et en arrivée sur les différents sites de la commune de Coulommiers,
- la mise à disposition des points de rattachement au réseau extérieur,
- la mise en relation avec tout abonné téléphonique quel que soit l'opérateur de télécommunications auquel ce dernier est rattaché,
- la délivrance de services divers tels que les relevés analytiques de consommation téléphonique ou les services enrichis de télécommunications (double appel, identification de l'appelant, etc.).

Services de téléphonie mobile :

- la mise à disposition d'abonnements radiotéléphoniques,
- l'acheminement du trafic entrant sur chaque abonnement en provenance de tout correspondant extérieur national, international ou de téléphonie mobile,
- l'acheminement des communications sortantes vers toutes destinations terrestres ou de radiotéléphonie,
- la mise à disposition de terminaux et d'accessoires associés aux abonnements.

Services d'accès Internet :

- la fourniture d'accès Internet Haut Débit synchrone avec débit garanti,
- la fourniture d'accès Internet Haut Débit asynchrone sans débit garanti,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- la fourniture des matériels, logiciels et prestations informatiques associés (configuration, exploitation, maintenance, etc.),
- les prestations associées (adresse IP, pop, relais SMTP, télévision par internet, antivirus, antispam,...),
- la gestion de nom de domaine
- la fourniture d'un serveur ftp
- OPTION n° 1 : une solution de sauvegarde externalisée
- OPTION n°2 : serveur de messagerie électronique de type push mail.

Durée du marché : 1 an à compter du 1er novembre 2011 avec possibilité de trois reconductions expresses.

Forme du marché : marché ordinaire traité à prix unitaires.

Estimation des besoins : 68 000 €HT par an.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le futur marché avec l'opérateur, ou le groupement, qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

La commission d'appel d'offres va se tenir le 5 juillet pour la sélection des candidats et le 12 juillet pour le classement des offres et l'attribution du marché.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer un marché pour la fourniture de services de télécommunications, avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres.
- AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ce marché.

14 - APPROBATION DES RAPPORTS CONCERNANT LE FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - EXERCICE 2010

M. FOURNIER : Comme tous les ans nous devons rendre compte de l'engagement des fonds de cette dotation.

1/ La Dotation de Solidarité Urbaine :

En 2010 la ville de Coulommiers a perçu 520 276 euros au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cette dotation a augmenté de 1,2 % par rapport à celle allouée en 2009.

L'usage qui en est fait doit être porté sur des usages bien précis, ainsi la DSU a permis en 2010 des actions suivantes :

M. FOURNIER détaille les actions indiquées sur les tableaux ci-après :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE D'INTERVENTION	NATURE DE L'OPERATION						
	équipement concerné	Fonctionnement	Montant	Investissement	Montant		
La sécurité et l'hygiène des personnes	Point d'accès aux droits			Mise en conformité du bâtiment	103 726		
		TOTAL	0	TOTAL	103 726		
Les équipements accueillant les jeunes	Ecole Jehan de Brie Ecole Louis Robert Maison des Loisirs des Templiers Centre "le Nid" de Longcahumois	Remplacement de fenêtres	19 136	Rénovation des réfectoires	95 089		
		Remplacement d'une porte de secours	2 710				
		Création d'une rampe accès handicapés	6 411				
		TOTAL	28 257			TOTAL	95 089
Les équipements de loisirs et d'embellissement	Square des Templiers Terrains de sport Ecole de musique	Entretien des terrains de sport	52 146	Aménagement d'un square avec jeux	237 258		
		Travaux de peinture	3 800				
		TOTAL	55 946			TOTAL	237 258
		TOTAL FONCTIONNEMENT	84 203	TOTAL INVESTISSEMENT	436 073		
TOTAL UTILISATION DSU				520 276			

2/ Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France :

En 2010, la ville de Coulommiers a perçu, au titre du Fonds de Solidarité urbaine des communes de la région d'Ile de France (F.S.R.I.F.), une dotation de 591 246 euros. Cette dotation a diminué de 8,2 % par rapport à celle allouée en 2009.

Le tableau joint au présent rapport détaille les actions entreprises, financées en moyenne à 57,65% par le F.S.R.I.F.

Le F.S.R.I.F. a été utilisé dans des actions menées en étroite concertation avec le monde associatif et la priorité a été donnée aux subventions versées aux associations à caractère social, culturel, sportif et tournées vers la jeunesse.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

domaine d'intervention	localisation	Nature de l'opération		montant	dont	autres	%
		équipement	fonctionnement	global	F.S.R.I.F.	concours financiers	
Jeunesse			ACVL	304 350	175 300	129 050	57,60%
			Action en faveur des jeunes	124 455	71 700	52 755	57,61%
Sport			Subventions aux associations sportives	223 530	129 000	94 530	57,71%
Emploi			AGIR a, b, c, d,	1 800	1 040	760	57,78%
			La mission locale	30 490	17 600	12 890	57,72%
Culture			Le centre culturel	3 716	2 206	1 510	59,36%
			Régie culture	100 000	57 600	42 400	57,60%
Social			CCAS	221 500	127 600	93 900	57,61%
			Croix Rouge	5 200	3 000	2 200	57,69%
			Espace Chaleur solidarité	5 000	3 000	2 000	60,00%
			AVIMEJ	5 500	3 200	2 300	58,18%
			total	1 025 541	591 246	434 295	57,65%

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE les rapports sur l'utilisation des dotations perçues en 2010, au titre de la DSU et du FSRIF, annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré, par 28 voix pour 4 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialistes et citoyens de Gauche),

15 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE 2011

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote de la première décision modificative.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 45 375,00 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à - 620 420 euros en dépenses et en recettes.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Complément de dotation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France : 44 835 euros.

Je précise que c'est un complément relativement au budget que nous avons établi qui était fort prudentiel. Pour autant la dotation diminue en masse vis-à-vis de 2010.

Dépenses de fonctionnement

Honoraires d'avocats : 12 000 euros.

Contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées : 14 330 euros.

Réparation des véhicules : 20 000 euros.

Autofinancement : - 30 805 euros.

Recettes d'investissement

Cession de terrains : 378 000 euros.

Autofinancement : - 30 805 euros.

Emprunt : - 973 095 euros.

Dépenses d'investissement

Travaux de forage préparatoires à l'enfouissement des réseaux sur le parvis de l'Eglise, la rue du Palais de justice et l'avenue de Rebais : 13 200 euros.

Report des travaux sur les réseaux d'eau pluviale rue Abel Prouharam et rue Carnot : - 669 000 euros. Ces travaux seront en effet décalés en 2012 en raison de la nécessité d'études préalables complémentaires.

Le Maire l'a évoqué tout à l'heure, ces travaux d'assainissement sont le fer de lance de notre plan directeur assainissement. On se doit de reporter ces travaux, non pas qu'on ne veuille pas les faire mais ils nécessitent des études complémentaires et on veut faire les travaux dans de bonnes conditions. C'est-à-dire que les passages caméras ont révélé que les travaux étaient beaucoup plus importants que ce qu'on avait déjà pu vérifier. Entretemps, le temps a fait son œuvre et il en résulte que les travaux seront plus conséquents donc nous désinscrivons cette année parce que nous ne serions pas en capacité de faire les études complémentaires et de réaliser les travaux dans le cadre de l'exécution budgétaire.

Report des travaux de voirie de l'allée des Meurisiers : - 60 000 euros.

Report des travaux de voirie boulevard Clavé Bertrand : - 57 000 euros.

Complément pour les travaux de voirie du parvis de l'Eglise St Denis et de la rue du Prieuré Ste Foy : 70 000 euros.

Travaux de forage préparatoires à l'enfouissement des réseaux sur le parvis de l'Eglise, la rue du Palais de justice et la rue de Rebais : 13 200 euros.

Complément pour les travaux de voirie rue Léon Lahitte et la rue intérieure (je sais que c'est la rue de l'Intérieur qui doit impacter très sérieusement) : 70 000 euros.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison des sports (extension de la mission suite à la défaillance du titulaire du lot 5) : 11 915 euros.

La décision modificative n°2 porte les prévisions d'autofinancement à 696 494,69 euros et les prévisions d'emprunt à 1 368 616,51 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour 7 abstentions (MMES RABEY, SABATÉ, M. TREGOAT et MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialistes et citoyens de Gauche),

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

16 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2011

M. FOURNIER : En Fonctionnement la DM s'équilibre à 0 euros en dépenses et en recettes. Elle ne comprend qu'un complément de 40 € destiné à la constatation des intérêts courus non échus 2011, équilibré par une baisse de l'autofinancement.

En Investissement la DM s'équilibre à – 120 000 € en dépenses et en recettes. Elle est destinée à dé-budgéter les crédits affectés aux travaux d'adduction d'eau potable sur les rues Abel Prouharam et Carnot. Ces travaux seront en effet décalés en 2012 en raison de la nécessité d'études préalables complémentaires.

La décision modificative n°1 porte les prévisions d'autofinancement à 157 960 € et les prévisions d'emprunt à 173 745,14 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour 7 abstentions (MMES RABEY, SABATÉ, MM. TREGOAT, COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECES, CANALE du Groupe Socialistes et citoyens de Gauche)

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

17 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC S.F.R POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SUR LE RESERVOIR D'EAU RUE DES MEURISONS

M. FOURNIER : Le château d'eau de la Rue des Meurissons héberge trois opérateurs historiques. La Société Française de Radiotéléphonie (SFR) nous a demandé de bien vouloir revoir la convention que nous avons avec eux. Il n'y a pas de changement. Il n'y a pas de nouvelle antenne, c'est simplement un ajustement.

La redevance serait de 7000 €HT annuelle.

M. THIERRY : C'est pour avoir une précision. La redevance serait .. ?

M. RIESTER : La redevance sera de 7 000 €HT annuelle. A l'époque où a été faite la note, on ne savait pas encore.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour 3 abstentions (MMES RABEY, SABATÉ et M. TREGOAT),

- décide d'émettre un avis favorable à la poursuite d'utilisation de ce relais de radiotéléphonie d'S.F.R sur le réservoir d'eau situé rue des Meurissons
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent.

18 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE CANALISATION ET DE BRANCHEMENTS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE - LA RUE DE L'INTERIEUR - LA COURS SAINT MARC- LA RUE DES LORINETTES

M. AUBRY : Dans le cadre du budget 2011, il a été décidé de la réalisation de travaux de canalisation et de branchements d'adduction d'eau potable portant sur la rue de l'Intérieur, la Cours Saint Marc et la rue des Lorinettes.

Ces travaux participent à la diminution des fuites sur le réseau d'adduction d'eau potable et à l'extraction des branchements plomb et peuvent être financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Il est donc demandé d'autoriser le maire à solliciter la subvention au taux le plus élevé soit 50% (montant des travaux estimé à 306 304.62€HT).

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire ou son représentant, dûment habilité, à solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

19 - DECISIONS DU MAIRE – COMPE-RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 11/84 en date du 28 avril 2011 : acceptation d'un remboursement d'assurance émanant de la MAAF Assurances SA suite au sinistre du 2 février 2011 sur un poteau et une bouche à incendie situés Rue de l'Orgeval. La recette s'élève à 1 817,92 €
- N° 11/111 en date du 3 mai 2011 : décision d'ester en justice et de désigner le Cabinet BF 2A BARDON – DE FAY avocats domiciliés 51 bis de rue de Miromesnil 75008 PARIS pour dans le recours en contentieux en vue de l'annulation du permis de construire pour la construction d'une Maison des Associations sportives.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- N° 11/117 en date du 13 mai 2011 : passation d'une convention avec la Communauté de Communes de la Brie des Templiers par laquelle la ville autorise l'occupation d'un fourreau souterrain à titre gracieux pour le passage des fibres optiques destinées à alimenter les bureaux de l'Intercommunalité.
- N° 11/123 en date du 1^{er} juin 2011 : acceptation du règlement de 107,50 € pour une rétrocession à la ville d'une concession de 50 ans.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT H.T
01/03/2011	Convention pour le parrainage des nouveaux arrivants	LE PAYS BRIARD	Prise en charge de 25 € par abonnement
27/04/2011	Avenant au contrat de maintenance des installations de détection incendie (Hôtel de Ville)	A.A.B	116,00 €/ an
03/05/2011	MAPA : Fourniture de serveurs informatiques	ALINEOS	19 360,00 €
03/05/2011	MAPA : Travaux de VMC pour la maison des sports	TIV	30 657,33 €
05/05/2011	Contrat de maintenance des détecteurs électromagnétiques de la Bibliothèque	3M FRANCE	3 104,64 €par an
05/05/2011	Contrat de dépôt d'un distributeur de boissons chaudes	TSEO	0,35 €par boisson
06/05/2011	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux prévus au schéma directeur d'assainissement : Extension du programme	SOGREAH	5 240,00 €
13/05/2011	Avenant n°1 au lot n°5 (Bardage panneaux bois) du marché de construction de la Maison des sports	CORCESSIN	2 682,00 €
18/05/2011	Contrat d'entretien des toitures du gymnase des Templiers	SOPREMA	1 779,92 €par an
19/05/2011	Contrat de location d'une bouteille d'Argon	LINDE	379,00 €pour 5 ans
25/05/2011	MAPA : Acquisition de matériel d'entretien des espaces verts - Lot n°1 : Tracteur 25 CV - Lot n°2 : Epareuse pour microtracteur - Lot n°3 : Petit matériel d'entretien - Lot n°4 : 3 tondeuses autotractées	MONNERAT BOUCHARD JARDINS LOISIRS JARDINS LOISIRS	13 760,00 € 8 630,00 € 2 670,00 € 3 300,00 €
30/05/2011	MAPA : Mise en conformité de l'alarme incendie du Complexe socioculturel de la Sucrerie	A.A.B	33 975,10 €
06/06/2011	MAPA : Mission d'étude géotechnique en liaison avec un programme de travaux d'assainissement	HYDROGEOTECHNIQUE	39 704,00 €

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 - QUESTIONS DIVERSES

Commission extra municipale de la Jeunesse

M. THIERRY : Je voudrais remercier M. MONTTOISY qui m'a invité à la Commission extra municipale de la jeunesse. J'avais demandé à rencontrer les jeunes qui composent cette commission. Donc, ça a été fait. Il y avait à peu près une dizaine de jeunes et une dizaine d'élus, un enfant d'élite, un jeune de plus de 25 ans. M. MONTTOISY nous a lu une déclaration d'intention, on peut dire, la démarche qui était la vôtre pour mettre en place cette commission et moi je voudrais vous demander une chose M. le Maire c'est que pour que tout le monde comprenne bien, non seulement les élus, mais aussi nos concitoyens, j'aimerais qu'en Conseil Municipal vous puissiez présenter, comme l'a été fait en Commission en détail ce qu'est cette commission extra municipale de la jeunesse.

M. RIESTER : ça a été déjà présenté au moment des vœux devant tous les invités, devant tous les participants aux vœux, il y avait peut être 500, 800 ou 1000 personnes je ne sais pas. Je ne sais pas si Sophie ou Alexis veulent en dire un mot, il n'y pas de souci.

M. MONTTOISY : M. le Maire, chers Collègues, pour répondre à M. THIERRY, je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation du 30 avril. Comme vous l'avez bien dit, une dizaine de jeunes était là et une dizaine d'élus. Je vous ai présenté en fait un argumentaire, une présentation de cette commission avec les grands objectifs, les grandes lignes. Je vous rappelle pour la 5^{ème} ou 6^{ème} fois que la municipalité a voulu créer une commission extra municipale de la jeunesse, c'est-à-dire quelque chose de souple de gérer par un élu référent via la municipalité mais de laisser aussi à ces jeunes l'occasion de s'exprimer librement et de participer à la vie de la collectivité locale librement. Le cadre a été présenté, après si vous souhaitez des informations complémentaires, il faudra revoir avec M. le Maire.

M. RIESTER : Je complèterais. Sophie veut peut être rajouter des choses, mais l'idée c'est de permettre aux jeunes qui sont mobilisés de participer à cette commission extra municipale. Ils ont été sélectionnés par le service de la jeunesse et des sports de Coulommiers. Je tiens vraiment à les remercier parce qu'ils sont très présents. Ils bossent, ils font des propositions qui sont reprises. Par exemple, la journée de la propreté, c'est une idée des jeunes de la commission extra municipale et en Septembre, il y aura une grande opération de ramassage de déchets et de sensibilisation partout. On a fait une opération de communication, en centre ville, mais l'idée c'est d'aller dans le sens un peu de ce que vous disiez tout à l'heure, c'est d'aller dans tous les quartiers pour sensibiliser les gens à la propreté. Je trouve que c'est une très belle initiative. L'initiative aussi d'avoir une page Facebook pour Coulommiers c'est une très bonne idée. On souhaite les associer à toutes les réunions de fond qui touchent directement les jeunes, par exemple les transports. La question de la mobilité, Mme MOTOT est là en tant qu'adjointe en charge et les jeunes ont participé à l'étude qui est financée par le contrat CLAIR pour réfléchir à une optimisation des transports sur le bassin de vie. On va le faire systématiquement sur tous les sujets. Tout le monde les connaît, ils ont été présentés à toute la population aux vœux, sur internet on peut facilement les contacter. Ils sont très disponibles et ils font des belles propositions que nous suivons d'effets, c'est aussi simple que ça et je trouve que ça fonctionne très bien. Une fois de plus je

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

voudrais les saluer, parce qu'ils prennent sur leur temps, sur leurs loisirs pour participer au fonctionnement démocratique de la ville c'est très bien.

Mme MOTOT : Pour la réunion des transports, il y a eu deux interventions des deux jeunes qui étaient là, une fille et un garçon, très intelligents et qui mènent vers une évolution des choses.

M. RIESTER : ça va dans le bon sens. Bravo !

Déclaration de M. THIERRY

M. THIERRY : Je vais lire ma déclaration :

« En lisant la presse locale, j'ai noté qu'un de nos ancien collègue, maire-adjoint de votre équipe dans la précédente mandature pour qui le vent a changé de direction, pensait que notre groupe n'avait que des votes négatifs et stériles. Expression utilisée par cette dame. Nous venons encore une fois ce soir de démontrer le contraire, puisque nous avons voté favorablement 12 des 18 questions qui nous ont été présentées. Certes nous sommes des élus de Gauche et bien entendu, nos positions ne sont pas les vôtres. Il en va de même ailleurs, pour certains de vos compagnons qui ne sont pas systématiquement d'accord avec la politique par un exécutif progressif dans certaines communes. Bref, si certains peuvent croire qu'il suffit de retourner sa veste pour penser juste, ils se trompent. Nous sommes au contraire attachés à garder notre ligne de conduite et à défendre nos idées. Nous n'appartenons pas aux mêmes familles politiques, ni aux mêmes groupes politiques, mais nous sommes des républicains et il nous arrive de partager des opinions, comme ce soir d'ailleurs et fort heureusement.

Je voudrais même profiter de cette séance pour vous féliciter M. Député-maire. En effet, le 14 juin dernier, les Députés ont rejeté par 293 voix, contre 222, une proposition de Loi du groupe Socialiste visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Le groupe UMP à l'exception de quelques uns de ses membres, dont vous-même M. RIESTER, ont voté pour la proposition de Loi d'introduire un nouvel article dans le Code Civil. Je pense que votre position a été très courageuse de voter pour ce texte de Loi. Comme vous l'avez souligné dans les médias et je vous cite *l'autorisation du mariage civil entre deux personnes qui s'aiment, quelle que soit leur orientation sexuelle, serait une avancée majeure sur le terrain des droits dans notre Pays. C'est même la tradition de notre République laïque lorsqu'il s'agit avant tout d'égalité.* (Déclaration dans le Journal du Dimanche). Donc, je pense qu'à Coulommiers aussi dans notre ville, vos propos ont été entendus et comme l'idée fera certainement son chemin, un jour viendra où cette égalité sera atteinte et un prochain Maire pourra alors marier deux personnes de même sexe. Je n'ose vous recommander de reproduire à Coulommiers l'initiative prise par Noël MAMERE à Bègles, pourtant j'en serais personnellement ravi. Voilà donc un sujet où nous pouvons être d'accord, plaise à notre ancienne adjointe ».

M. RIESTER : Deux choses, je vous laisse les propos concernant l'ancienne adjointe qui a regroupé la grande famille du Conseil Régional puisqu'elle est maintenant Radical de Gauche. Il s'agit évidemment de Josy MOLLET, tout le monde l'avait reconnue. Vous réglerez ça en famille, si je puis dire.

Deuxièmement, je vous ai toujours dit que les sujets nationaux ne devaient pas, à mon avis être débattus dans une enceinte locale ou municipale. Donc, je ne ferai aucun commentaire sur la deuxième partie de votre intervention.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres interventions ? Non. Et bien je vous souhaite bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20 h 45.

N° D'ORDRE ET OBJET DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011	
1	AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
2	DECLASSEMENT ET CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 2402-DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION
3	DENOMINATION DE VOIE – ALLÉE DE LA ROTONDE
4	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE INDUSTRIELLE
5	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ARS ILE-DE-FRANCE POUR LE PROJET « GARÇONS-FILLES-COUPLES : MODE D'EMPLOI » ORGANISÉ PAR LE POINT INFORMATION JEUNESSE DE COULOMMIERS
6	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE (MILDT) POUR LE PROJET « GARÇONS-FILLES-COUPLES : MODE D'EMPLOI » ORGANISÉ PAR LE POINT INFORMATION JEUNESSE DE COULOMMIERS
7	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
8	REGIE DE RECETTES DU SERVICE CULTUREL-MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF
9	CREATION D'UN TARIF FRAIS DE GESTION LIE A L'ACHAT DE PLACES DE SPECTACLES VIA INTERNET A COMPTE DE LA SAISON CULTURELLE 2011/2012
10	CREATION D'UN NOUVEAU TARIF-REGIE DE RECETTES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE COULOMMIERS
11	APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA PROGRAMMATION 2011 /2012 ET DE SON BUDGET DANS LE CADRE DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

12	AVENANTS AUX MARCHÉS DE FOURNITURE DE SERVICE DE TELEPHONIE FIXE ET MOBILE : PROLONGATION DE DUREE
13	AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS
14	APPROBATION DES RAPPORTS CONCERNANT LE FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - EXERCICE 2010
15	DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE 2011
16	DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2011
17	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC S.F.R POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SUR LE RESERVOIR D'EAU RUE DES MEURISSONS
18	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE CANALISATION ET DE BRANCHEMENTS D'ADDUCTION D'EAU POTABLE - LA RUE DE L'INTERIEUR - LA COURS SAINT MARC- LA RUE DES LORINETTES
19	DECISIONS DU MAIRE – COMPE-RENDU
20	QUESTIONS DIVERSES

Signature des membres présents à la séance du 27 JUIN 2011

RIESTER Franck			
MOTOT Ginette		DESMONTIER Solange	
AUBRY Jean-Pierre		KIT Michèle	
DELOISY Sophie		SCHEHL Françoise	
LEGEAY Jean-Claude		YVON Marie-Ange	
GOUJAT Jackie	Absent représenté	THOURET Marie-José	
FREMONT Bernard		TUERO Patricia	Absente excusée
MAASSEN Véronique		THEVENOT Vincent	
FOURNIER Pascal		SAINTEMARIE Bruno	
GOULLET Christiane		MONTOISY Alexis	

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FEINDEL François		RABEY Colette	
DAUNA Jean-Vincent	Absent représenté	COILLOT Roland	Absent représenté
DIAB Noua		SABATE Elianne	
ASHFORD Patrick		THIERRY Pascal Secrétaire Séance	
PERRIN Sylviane		TREGOAT Yvon	Absent représenté
COUVÉ-DUPONT Muriel		MARTIG Laetitia	Absent représenté
BOULVRAIS Daniel		CANALE Aude	